



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 26 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesure administrative de destruction de sangliers dans et autour de la Réserve Naturelle Nationale de l'île de la Platière du 20 février 2015.

Depuis plusieurs mois, l'association des amis de la Platière, gestionnaire de la réserve naturelle de l'Île de la Platière, faisait état d'observations de sangliers à un niveau de population remettant en cause les objectifs du plan de gestion de la réserve. Les détenteurs de droits de chasse, en particulier de Limony et de Serrières, avaient donc été informés de la nécessité d'augmenter la pression de chasse et son efficacité pour réduire les nuisances qu'il s'agisse de dégâts agricoles, de nuisances sur la réserve ou du risque avéré de collisions sur la route D86. Les sangliers n'étant pas chassés sur une partie de la réserve naturelle, ils s'y réfugient et les effectifs y deviennent trop importants.

Ainsi, c'est après une concertation avec l'ensemble des acteurs de la réserve que ces partenaires ont conclu à la nécessité d'une battue administrative au sein et à proximité immédiate de la réserve naturelle, à la fois en Ardèche et en Isère. Cette battue administrative ordonnée par le préfet a eu lieu le 20 février 2015, son organisation a été confiée pour l'Ardèche au lieutenant de louveterie, Monsieur Didier SERAYET. Le président du Conseil général a pris un arrêté réduisant à 50km/h la vitesse maximale autorisée sur ce tronçon de la RD86 pendant l'opération.

Ce sont 85 chasseurs ardéchois qui ont répondu présent à l'appel des 14 lieutenants de louveterie ardéchois responsables de l'organisation et de la sécurité. La très bonne mobilisation et surtout l'efficacité des chasseurs ont permis la destruction de 24 sangliers. L'aide technique précieuse du gestionnaire de la réserve, la présence active du service des routes du Conseil général et de la gendarmerie nationale ont contribué au succès de l'opération.

L'élan créé autour de cette battue administrative doit servir de socle à la meilleure collaboration possible entre les chasseurs, le gestionnaire de la réserve naturelle et les agriculteurs dans un climat d'écoute réciproque. Les chasseurs conservent un rôle prépondérant dans le contrôle des populations de sangliers en vue de la sauvegarde des intérêts agricoles légitimes et de la sécurité de la circulation automobile. Il a été constaté, en cette fin de saison de chasse, que le niveau de la population de sangliers reste très élevé dans ce secteur puisque que ce sont plus de 60 animaux qui ont été vus à l'occasion de cette battue.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT - service environnement au 04 75 65 50 00 ou par mail ddt-se@ardeche.gouv.fr.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mail. : pref-communication@ardeche.gouv.fr



Suivez-nous sur Twitter : **@Pref_07**